



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 81152

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les relais d'informations Europe Direct. En effet, la Commission européenne a présenté récemment les trente-neuf relais sélectionnés en France. Ils doivent fournir un service de proximité adapté aux besoins locaux, en délivrant de l'information, des conseils et des réponses précises sur la législation, les politiques, les programmes et actions de l'Union européenne ainsi que les possibilités de financements qui y sont liées. Par ailleurs, ces relais mettent à la disposition du public un véritable service d'accueil et de documentation ouvert à toutes les questions. Aussi, il lui demande si de semblables services seront mis en place à la Réunion.

Texte de la réponse

À l'heure actuelle, sur les 39 implantations en France, il n'y a pas de relais d'information Europe Direct à la Réunion. Il serait en effet très souhaitable qu'un tel relais puisse être établi à la Réunion. Un appel à proposition y avait d'ailleurs été adressé par la Commission en 2005. Malheureusement, aucune structure n'a pu remplir les conditions pour recevoir ce label. Il faut toutefois mentionner que le centre régional d'information jeunesse de Saint-Denis de la Réunion remplit une mission d'information sur l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81152

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11675

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6450